



la Convention
de la Baie-James
et du Nord québécois

**Comité consultatif
pour l'environnement
de la Baie-James**

ᐆ.ᐅᓂ.ᐅᐅᐅᐅ
ᐅᐅᐅ
ᐅᓂ.ᐅᐅᐅ

Siège social:
Baie-du-Poste
Lac Mistassini, via Chibougamau, Québec
G0W 1C0

Secrétariat et correspondance générale:
Édifice Marly
3900, rue de Marly, 4^e étage,
boîte 50,
Sainte-Foy (Québec)
G1X 4E4
(418) 643-8388 ou 7974

**COMPTE RENDU DE LA 73^e RÉUNION
DU COMITÉ CONSULTATIF POUR L'ENVIRONNEMENT
DE LA BAIE JAMES
(ADOPTÉ)**

- DATE** : Le 3 septembre 1992
- ENDROIT** : Administration régionale Crie
1, Place Ville-Marie, suite 3438
MONTRÉAL (Québec)
- ÉTAIENT PRÉSENTS** : MM. Robert Daigneault, président, Québec
Gilles Frisque, Québec
Mme Marie Lessard, Québec
MM. Alain Soucy, Québec
René Boudreault, Canada
Jean-Guy Charest, Canada
Hubert Marcotte, Canada
Alan Penn, ARC
Paul F. Wilkinson, ARC
- ÉTAIENT ABSENTS** : MM. Pierre Marchand, Canada
Willie Iserhoff, ARC
Phillip Awashish, ARC
- OBSERVATEURS** : MM. Yvan Vigneault, Pêches et Océans Canada
Sam Gull, Administrateur local en environ-
nement, Waswanipi (point 10)

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;

Le président déclare la réunion ouverte à 10 h 30 et l'ordre du jour suivant est adopté;

1. Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour;



-
2. Adoption des comptes rendus des 71e et 72e réunions;
 3. Secrétariat du CCEBJ;
 4. Affaires découlant de la dernière réunion;
 5. Révision du rapport annuel 1991-1992;
 6. Révision du régime de protection de l'environnement et du milieu social instauré par le chapitre 22 de la Convention;
 7. Sommaire de la rencontre avec le ministère des Forêts du Québec et planification des travaux du CCEBJ;
 - 7.1 Plans généraux d'aménagement forestier;
 - 7.2 Révision du Règlement sur les modalités d'intervention dans les forêts du domaine public
 - 7.3 Stratégie de protection des forêts et politique d'aménagement de l'accès routier aux ressources.
 8. Lettre de M. Normand Tétreault du MFO concernant la construction d'un chemin forestier;
 9. Ébauche de lettre de nouvelles du CCEBJ;
 10. Dossiers environnementaux à étudier en priorité;
 11. Varia;
 - 11.1 Route du Nord;
 - 11.2 EM-1 et LA-1;
 - 11.3 Règlement sur les habitats fauniques;
 - 11.4 Création de parcs par le MLCP;
 - 11.5 Rapport d'étape des activités du Comité d'harmonisation du suivi écologique des projets hydro-électriques.
 12. Date et lieu de la prochaine réunion.

2. ADOPTION DES COMPTES RENDUS DES 71^E ET 72^E RÉUNIONS;

Les comptes rendus des 71e et 72e réunions sont adoptés après y avoir apporté certaines corrections.

3. SECRÉTARIAT DU CCEBJ

Le sous-comité exécutif dépose une proposition (note de Robert Daigneault en date du 28 août 1992) dans le but de trouver une solution au problème de disponibilité du personnel au secrétariat du CCEBJ compte tenu de la charge de travail de ce personnel

au COMEX et au COMEV. Après discussion, le Comité décide d'adopter la résolution suivante:

RÉSOLUTION 73-92

ATTENDU QUE le CCEBJ avait consenti en 1989, de prêter au Comité d'examen les services du secrétaire;

ATTENDU QUE conformément aux dispositions du chapitre 22 de la Convention de la Baie James et du Nord québécois, le CCEBJ fournit les services de secrétariat au Comité d'évaluation;

ATTENDU QUE le CCEBJ est d'avis que le personnel du secrétariat n'est pas suffisamment disponible et qu'il y a lieu que dorénavant le secrétariat joue un rôle pro-actif au CCEBJ;

IL EST RÉSOLU QUE le CCEBJ entreprenne les démarches pour mettre un terme au prêt du secrétaire au Comité d'examen;

Le président du CCEBJ rencontre le président du Comité d'évaluation (COMEV) pour établir un mode de coordination des besoins du CCEBJ et du COMEV, mode qui s'inspirerait des principes suivants:

- la présence du secrétaire et du conseiller technique à toutes les réunions du CCEBJ;
- advenant la tenue simultanée d'une réunion du CCEBJ et du COMEV, la priorité reviendrait en principe au CCEBJ; les présidents pourraient convenir de donner priorité au COMEV si les circonstances l'exigent.

PROPOSÉE PAR: Alain Soucy
SECONDÉE PAR: J. Hubert Marcotte

POUR : 8
CONTRE : 1

M. Alan Penn était absent de la réunion lors de la discussion sur le secrétariat du Comité. Il souhaite enregistrer sa dissidence avec la résolution 73-92. Selon lui, la résolution reflète une incompréhension de la nature du travail du secrétariat et sa relation avec le Comité. L'application de la résolution rendrait passablement plus difficile le rôle du Comité par rapport à son mandat de surveillance de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement qui découle de la CBJNQ.

Il est convenu que le président écrira à M. Yves L. Pagé de la Direction générale des évaluations environnementales pour l'informer de cette décision. De plus, le président se propose de rencontrer le président du COMEV afin d'établir un mode de coordination des besoins du CCEBJ et du COMEV.

4. AFFAIRES DÉCOULANT DE LA DERNIÈRE RÉUNION

Le secrétariat dépose la liste des documents reçus ou transmis depuis la dernière réunion. On constate, entre autres, la réponse du 6 août 1992 du ministre Pierre Paradis à la demande budgétaire du Comité pour l'année 1992-1993. On décide d'envoyer un accusé réception à cette lettre tout en indiquant les conséquences possibles de cette réponse sur les activités du Comité. Par ailleurs, le Comité demande à son secrétariat de préparer un projet de proposition budgétaire pour l'année 1993-1994.

5. RÉVISION DU RAPPORT ANNUEL 1991-1992

Le Comité commente le projet de rapport annuel pour l'année 1991-1992 tel que soumis par le secrétariat. Quoique le Comité trouve le contenu du rapport acceptable, il est convenu que le secrétariat élaguera la présente ébauche. Par ailleurs, on demande au secrétariat de présenter, à la prochaine réunion, des exemples de modèles pour le prochain rapport annuel.

6. RÉVISION DU RÉGIME DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU MILIEU SOCIAL INSTAURÉ PAR LE CHAPITRE 22 DE LA CONVENTION

Le Comité passe en revue les réponses, obtenues de divers intervenants, à l'invitation du Comité à émettre des commentaires sur le régime de protection de l'environnement et du milieu social instauré par le chapitre 22 de la Convention.

Rappelons que le 17 juillet, le Comité écrivait à divers intervenants pour leur annoncer l'intention du Comité d'entreprendre une révision globale du régime dans le but d'émettre des recommandations précises aux autorités responsables. Le Comité invitait les intervenants à transmettre leurs commentaires et suggestions concernant les modifications à apporter au régime, ceci autant au niveau des annexes I, II et III du chapitre 22 qu'au niveau de la procédure d'évaluation environnementale.

On discute des interrogations possibles de divers intervenants quant à la nature et la portée de l'exercice que souhaite entreprendre le Comité à ce sujet. Dans ce contexte, le Comité décide qu'il y aura lieu, dans une deuxième lettre adressée aux intervenants, de préciser ses intentions. Il s'agira d'expliquer que la révision du régime de protection de l'environnement pourrait être axée sur les trois paliers suivants:

- l'administration du régime de protection (secrétariats, budgets et ressources humaines disponibles, relations entre les comités et le ministère de l'Environnement, etc.);
- la réglementation qui met en application le régime de protection de l'environnement (annexes I et II de la CBJNQ, Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement et le milieu social dans le territoire de la Baie James et du Nord québécois, etc.);
- les articles du chapitre 22 de la CBJNQ.

Le Comité invitera aussi les intervenants à rencontrer le secrétariat pour obtenir plus de renseignements à ce sujet.

Par ailleurs, on rappelle aux membres que M. Alan Penn avait soumis au Comité, le 10 juillet dernier, un texte intitulé « The implementation of Section 22 of the JBNQA: Selected issues for further studies ». Les membres conviennent de faire part de leurs commentaires sur ce texte d'ici la prochaine réunion.

7. SOMMAIRE DE LA RENCONTRE AVEC LE MINISTÈRE DES FORÊTS DU QUÉBEC (MFO) ET PLANIFICATION DES TRAVAUX DU CCEBJ

Le conseiller technique du Comité dépose un document présentant le sommaire de la rencontre entre le sous-comité foresterie du CCEBJ et des représentants du MFO dont M. Rémy Girard, sous-ministre adjoint aux opérations. Cette rencontre, qui a eu lieu le 21 août 1992, avait comme objectif de discuter des recommanda-

tions émises par le Comité le 29 juillet 1991 sur les plans quinquennaux d'aménagement forestier. On discute des résultats de cette rencontre et de la lettre de monsieur Girard du 20 août dernier qui se veut une réponse aux recommandations du Comité.

7.1 Plans généraux d'aménagement forestier (PGAF)

Lors de la rencontre du 21 août, le CCEBJ a été informé qu'au printemps 1993, les PGAF seront soumis au Comité pour une période de consultation de 60 jours, et ce, conformément à la Loi sur la qualité de l'environnement. Rappelons qu'il s'agit de documents explicatifs de la stratégie générale d'aménagement qui doit orienter les plans quinquennaux d'aménagement forestier. Un PGAF sera élaboré pour chaque aire commune. Le Comité s'interroge sur la pertinence et l'utilité de faire l'examen de PGAF. On demande au secrétariat de se pencher sur cette question et de proposer au Comité des avenues de solutions possibles concernant un tel examen.

7.2 Révision du Règlement sur les modalités d'intervention dans les forêts du domaine public

Le Comité a été informé que le MFO procède actuellement à la révision du Règlement sur les modalités d'intervention dans les forêts du domaine public. Le MFO est présentement en période de consultation interministérielle avec, entre autres, le MLCP, le MENVIQ et le MER. Ce projet devrait être soumis à la consultation publique au début de l'année 1993. Compte tenu de l'importance des dispositions de ce règlement sur les modes de gestion de la forêt, le Comité décide qu'il y a lieu de suivre attentivement le cheminement de ce projet. Dans un premier temps, le Comité écrira à M. Rémy Girard pour demander qu'une rencontre de travail sur le règlement soit organisée entre le MFO, le MENVIQ, le MLCP et le Comité. Nous profiterons de l'envoi de cette lettre pour demander à monsieur Girard certains renseignements sur le déboisement des futurs réservoirs de NBR.

7.3 Stratégie de protection des forêts et politique d'aménagement de l'accès routier aux ressources

Le MFO a fait l'analyse du rapport du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) concernant la stratégie de protection des forêts et est présentement à finaliser sa propre stratégie.

Selon le MFO, une importante composante de la stratégie est l'amélioration du réseau d'accès aux ressources afin de permettre une meilleure répartition spatiale et temporelle des zones de récoltes, ce qui répondrait à une préoccupation majeure exprimée par le CCEBJ au sujet des différents niveaux de récoltes entre la partie nord et la partie sud d'une aire commune.

8. LETTRE DE M. NORMAND TÉTREULT DU MFO CONCERNANT LA CONSTRUCTION D'UN CHEMIN FORESTIER

Le Comité prend connaissance d'une lettre de M. Normand Tétreault, MFO, au président en date du 26 août dernier. Dans cette lettre, monsieur Tétreault demande, entre autres, les commentaires du Comité relativement à la possibilité de permettre la construction d'un chemin dans une parcelle d'une aire commune dont le plan quinquennal d'aménagement forestier est présentement soumis au Comité pour consultation. Cette parcelle se situe en dehors du territoire régi par le chapitre 22 de la CBJNQ.

Après analyse, le Comité décide d'écrire à monsieur Tétreault pour l'informer que, dans la mesure où le chemin est situé en dehors du territoire d'application du chapitre 22 de la CBJNQ, il n'appartient pas au Comité d'approuver ou de refuser la construction de ce chemin.

9. ÉBAUCHE DE LETTRE DE NOUVELLES DU CCEBJ

Le conseiller technique dépose un modèle de lettre de nouvelles (newsletter) dont le CCEBJ pourrait s'inspirer. Rappelons que le CCEBJ avait dernièrement décidé de publier périodiquement une lettre de nouvelles. Après avoir examiné le modèle présenté, le Comité demande au secrétariat de préparer un projet de lettre de nouvelles pour adoption lors de la prochaine réunion. Il est convenu de préparer une lettre de nouvelles trois à quatre fois par année.

10. DOSSIERS ENVIRONNEMENTAUX À ÉTUDIER EN PRIORITÉ

Le Comité reprend connaissance d'un memorandum de M. Alan Penn daté du 29 novembre 1991 intitulé « A recommendation that the

JBACE undertake a review of selected environmental issues relevant to the James Bay territory ». Suite à l'examen de ce document, le Comité décide de faire une priorité des sujets suivants:

- les principes et pratiques de diversion des rivières; la recherche de critères hydrauliques et écologiques pour évaluer l'acceptabilité de projets de diversion de rivières;
- la problématique environnementale des projets miniers sur le territoire (sites orphelins, génération d'acide, etc.);
- la problématique du désenclavement et la politique d'ouverture du territoire;
- le plan d'affectation des terres dans un contexte socio-culturel.

On demande au secrétariat de préparer un plan de travail dans lequel le Comité pourrait aborder ces sujets au cours des prochaines réunions.

Par ailleurs, à la demande du Comité, M. Sam Gull, Administrateur local en Environnement à Waswanipi, présente un portrait de la problématique environnementale de sa communauté. Il expose un certain nombre de problèmes reliés au logement, au traitement de l'eau potable et des eaux usées ainsi qu'à la gestion des déchets solides.

11. VARIA

11.1 Route du Nord

Le Comité s'interroge sur le statut de ce projet en ce qui a trait à l'application des diverses procédures d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement. Le secrétaire explique au Comité que ce projet, dont la construction débute présentement, a été soumis à la procédure québécoise du chapitre 22 de la CBJNQ. En ce qui a trait à la procédure fédérale du chapitre 22, l'Administrateur fédéral a dernièrement soumis les renseignements préliminaires au Comité d'évaluation. Enfin, dans le but d'obtenir des renseignements concernant l'application du processus fédéral d'évaluation et d'examen

(PFEEE) à ce projet, le Comité décide d'écrire aux autorités de Transports Canada. On demande au secrétariat de préparer un bilan des diverses procédures s'appliquant au projet. Rappelons qu'il s'agit d'une route qui reliera Chibougamau au poste Némiscau et dont *La compagnie de Construction Cris (Québec)* en est le promoteur.

11.2 Les projets hydro-électriques EM-1 et LA-1

Compte tenu de l'importance des impacts de ces projets sur le plan écologique, le Comité convient qu'il y a lieu de suivre leur évolution et notamment l'application des diverses procédures d'évaluation et d'examen des impacts.

11.3 Règlement sur les habitats fauniques

On dépose un projet de règlement du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche (MLCP) intitulé « Règlement sur les habitats fauniques ». Ce projet de règlement établit des normes dans des habitats fauniques et, dans ce contexte aura un impact sur le territoire de la Baie James. Le projet de règlement a été publié dans *La Gazette officielle* le 15 juillet dernier pour une période de consultation écrite de 45 jours.

Le Comité déplore le fait que ce projet de directive ne lui soit pas soumis pour consultation et recommandation, tel que le prévoit la CBJNQ. On décide d'écrire au ministre du MLCP pour lui rappeler l'obligation de consulter le Comité lors de l'élaboration de projet de règlement qui pourrait avoir des incidences sur l'environnement de la Baie James. On fera part au Ministre de l'intention du Comité de faire l'examen du règlement et, s'il y a lieu, de lui soumettre des recommandations à cet égard. Dans ce contexte, monsieur Penn se propose de soumettre au Comité une analyse de ce projet de règlement.

11.4 Création de parcs par le MLCP

Faute de temps, ce sujet est reporté à l'ordre du jour d'une prochaine réunion.

11.5 Rapport d'étape des activités du Comité d'harmonisation du suivi écologique des projets hydro-électriques

Faute de temps, ce sujet est reporté à l'ordre du jour d'une prochaine réunion.

12. DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE RÉUNION

Le Comité décide de tenir sa prochaine réunion dans la région de Waswanipi les 29, 30 septembre et 1er octobre prochains. Lors de cette réunion, il prévoit visiter des secteurs de coupes forestières, des sites d'activités minières et la communauté de Waswanipi. Le secrétariat, avec les conseils de MM. Alan Penn et Sam Gull, préparera l'itinéraire de cette visite.



HERVÉ CHATAGNIER
Secrétaire

92 09 28